Image not found or type unknown

Pension de secours mal jugée. Demande d'aide pour révision.

Par **Maia2014**, le **28/10/2015** à **22:30**

Bonjour,

Lors de l'appel de l'ONC, il a été fixé pour ma future ex une pension de secours de 1000€ par mois car madame, gérante de SARL en TNS, a produit une attestation faite par son comptable comme quoi elle ne s'est prélevée que 2500 € par mois de rémunération les 2 mois précédant le jugement alors qu'elle déclarait lors du 1er jugement et sur son dernier avis d'impôt sur le revenu un revenu mensuel de 3558 €.Et cela a été pris en compte sans qu'on lui en demande la cause de cette baisse. Madame, étant TNS, se prélève ce qu'elle désire chaque mois donc elle peut le mois d'après se rémunérer plus. De plus, elle a un compte courant d'associé qu'elle peut se prélever librement; chose qu'elle n'a pas signifié au jugement.Depuis, Madame est partie en vacances et a un bon train de vie. Moi, je me retrouve avec une saisie sur salaire car je ne peux lui regler sa pension.
Pourquoi le JAF a tenu compte de sa soi-disant baisse de revenus récente sans explication et que moi il n'a pas été tenu compte de ma baisse de salaire dûe à une baisse d'activité ainsi que de ma situation familiale : une concubine, son enfant et un enfant de notre union, à charge complète financièrement. De plus, Madame a caché qu'elle avait un compte courant d'associé dans sa SARL et qu'elle était présidente d'une association.

Vous remerciant de votre aide.
Cordialement.
[s][/s]

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés